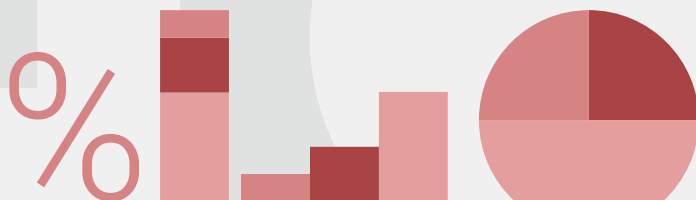


Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, décembre 2021

Subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux

Candidats aux examens fédéraux et subventions fédérales par domaine de formation: évolution jusqu'en 2020

Le nombre de subventions accordées aux candidates et candidats aux examens fédéraux augmente depuis 2018. En 2020, plus de 12 200 subventions ont été octroyées pour un total de 72,7 millions de francs. Le nombre de candidates et candidats aux examens fédéraux domiciliés en Suisse a diminué de 12% entre 2019 et 2020 en raison de la pandémie du Covid-19 mais le nombre de subventions ne cesse d'augmenter. La part de candidates et candidats ayant reçu une subvention dans l'année de leur examen passe ainsi de 17% en 2018 à 41% en 2019 et à 48% en 2020. Une grande diversité est observée entre les domaines de formation. A titre d'exemple, la demande de subvention est plus élevée dans le domaine Gestion et administration que dans le domaine Santé.

La subvention fédérale destinée aux personnes qui ont suivi des cours préparatoires pour les *examens fédéraux* a été introduite en 2018 dans le cadre du projet stratégique de renforcement de la formation professionnelle supérieur en Suisse (*financement axé sur la personne*).

En 2020, la pandémie du coronavirus a impacté les examens fédéraux et les cours préparatoires. Les plans de protection, la limitation du nombre de personnes ou encore l'interdiction temporaire de l'enseignement en présentiel ont provoqué des reports voire des annulations de cours et de sessions d'examens.

Cette publication a pour objectif de présenter le développement de la subvention fédérale de 2018 à 2020. Elle est organisée en trois parties. La première présente les informations générales sur la subvention. On s'intéresse à la progression du montant total octroyé, du nombre de subventions et de la subvention moyenne accordée – globalement et par domaine de formation.

Examens fédéraux

Les examens fédéraux sont de deux types: les *examens professionnels* et les *examens professionnels supérieurs*. L'examen professionnel est sanctionné par un *brevet fédéral* (p. ex. Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral) et l'examen professionnel supérieur par un *diplôme fédéral* (p. ex. Expert/e-comptable diplômé/e). Ces titres sont protégés et reconnus sur le plan fédéral.

Financement axé sur la personne

Depuis 2018, les candidates et candidats aux examens fédéraux se voient rembourser jusqu'à la moitié des frais déboursés pour les cours préparatoires, quel que soit le résultat obtenu à l'examen. La demande peut être déposée jusqu'à deux ans après la notification du résultat. Les cours peuvent être cumulés mais doivent tous avoir commencé après le 1^{er} janvier 2017, avoir été payés par la personne et être présents sur la «liste des cours préparatoires» du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'année concernée (env. 5000 cours inscrits). On notera que les cours subventionnés par les cantons sont exclus de la liste et que les personnes doivent être domiciliées en Suisse pour pouvoir bénéficier de la subvention fédérale.

La deuxième partie compare le nombre de bénéficiaires de la subvention avec celui de l'ensemble des candidates et candidats aux examens – globalement et par domaine de formation. On cherche notamment à déterminer si la part de candidates et candidats bénéficiant de la subvention augmente entre 2019 et 2020 ou si elle s'est stabilisée. Dans la troisième partie, on compare la part de femmes, l'âge médian et le taux de réussite des personnes candidates et bénéficiaires (niveau et évolution) afin d'observer les possibles changements au cours de ces dernières années.

Les résultats des trois parties donnent des indications sur l'état de l'introduction du système de subvention axé sur la personne. On s'attend notamment à une stabilisation des montants moyens octroyés ainsi que du nombre de subventions par rapport au nombre de candidates et candidats aux examens une fois la période de transition passée.

Le présent document propose un complément aux résultats détaillés publiés sur Internet pour les années 2018 à 2020¹.

1. Subventions fédérales

Le montant total annuel alloué aux subventions fédérales croît depuis la mise en place du nouveau système de financement en 2018. Les personnes candidates aux examens fédéraux sont de plus en plus nombreuses à bénéficier de la subvention et elles annoncent de plus en plus de cours.

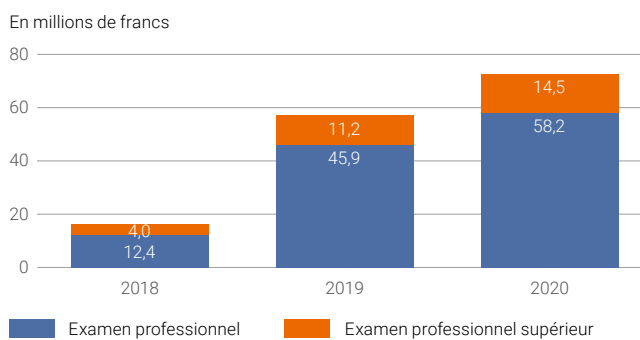
Les résultats de ce chapitre sont présentés par année d'octroi de la subvention. Pour une vue d'ensemble sur les subventions fédérales de 2018 à 2020, voir l'annexe A1.

Montant total octroyé

Le montant total accordé aux candidates et candidats aux examens fédéraux augmente chaque année depuis 2018. Il est passé de 16,3 millions de francs en 2018 à 57,1 millions en 2019 (+250%) puis à 72,7 millions en 2020 (+27%). Depuis 2019, environ 80% du montant total est accordé aux candidates et candidats aux examens professionnels et 20% à celles et ceux se présentant aux examens professionnels supérieurs (cf. graphique G1). L'augmentation du montant total est due à une progression du nombre de subventions et du montant moyen accordé par subvention.

Montant total des subventions selon le type d'examen et l'année d'octroi

G 1



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

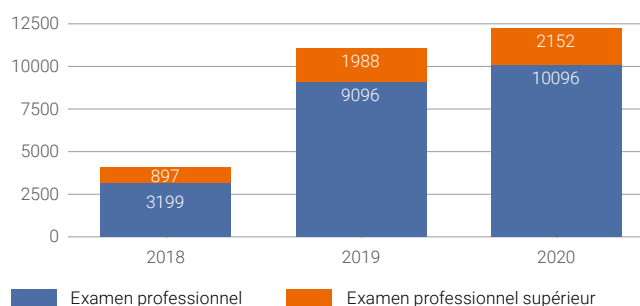
Nombre de subventions

Le nombre de subventions accordées est passé de 4096 en 2018 à 11 084 en 2019 (+170%) puis à 12 248 en 2020 (+11%). Les subventions pour les examens professionnels ont spécialement augmenté entre 2018 et 2019 (+180%). L'évolution entre 2019 et 2020 est par contre similaire entre les deux types d'examen (+11% pour les examens professionnels et +8% pour les examens professionnels supérieurs; cf. graphique G2).

L'accroissement du nombre de subventions depuis 2018 est notamment dû aux modalités d'octroi. Toujours plus de candidates et candidats aux examens ont suivi des cours préparatoires satisfaisant aux conditions d'attribution.

Nombre de subventions selon le type d'examen et l'année d'octroi

G 2



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

¹ www.education-stat.admin.ch → Finances du système de formation → Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure et www.education-stat.admin.ch → Diplômes → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure

Montant moyen de la subvention

Le montant moyen accordé par subvention standard² augmente depuis la mise en place du nouveau système de financement. Il est passé de 3900 francs à 5800 francs pour les examens professionnels entre 2018 et 2020 (+49%). Le montant est plus élevé et a plus augmenté pour les examens professionnels supérieurs (4400 à 6800 francs, +53%) (cf. graphique G3).

Comme pour le nombre de subventions, l'augmentation du montant moyen accordé par subvention est notamment due à l'introduction du nouveau système de financement. Au fil des ans, les candidates et candidats aux examens peuvent comptabiliser toujours plus de cours ou même l'entier des cours préparatoires suivis s'ils sont tous inscrits sur la «liste des cours préparatoires» du SEFRI.

Nombre de subventions à la limite maximale

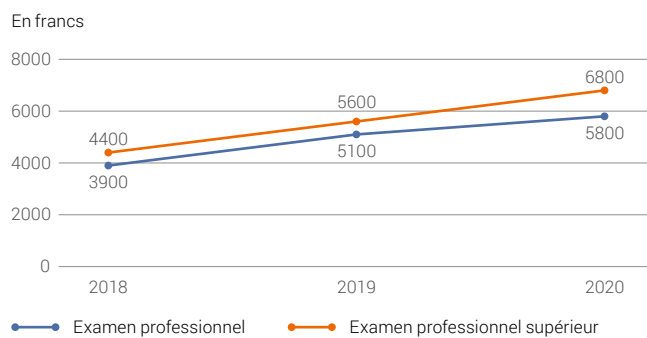
Les subventions ne peuvent pas dépasser 9500 francs pour un examen professionnel et 10 500 francs pour un examen professionnel supérieur. Ces valeurs correspondent à la moitié du maximum des frais de cours pris en considération pour déterminer le montant de la subvention³ (19 000 francs pour les examens professionnels et 21 000 francs pour les examens professionnels supérieurs; art. 66f de l'Ordonnance sur la formation professionnelle OFPr). En 2020, la proportion des subventions standards atteignant la limite a plus que doublé par rapport à 2019. Elle atteint 7% pour les examens professionnels et 14% pour les examens professionnels supérieurs.

Part des frais de cours remboursée par la subvention

Le total des frais de cours annoncés dans les demandes de subventions augmente depuis 2018. Il est passé de 33 millions en 2018 à 117 millions en 2019 (+250%) puis à 150 millions en 2020 (+28%). En 2020, 48% du total de ces frais de cours a été remboursé par la subvention. On notera que la proportion n'atteint pas 50% car moins de la moitié des frais de cours est remboursée lorsque les subventions ont atteint la limite supérieure fixée dans l'OFPr.

Subvention standard moyenne selon le type d'examen et l'année d'octroi

G3



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

Part des coûts de la formation couverte par la subvention

Selon les résultats de l'enquête auprès des candidates et candidats aux examens de 2019 de la formation professionnelle supérieure, les coûts de formation médians estimés pour un examen professionnel et un examen professionnel supérieur sont respectivement de 13 200 et 18 500 francs⁴. Les montants moyens octroyés par la subvention en 2020 (5800 et 6800 francs) correspondent ainsi respectivement à environ 44% et 37% des coûts médians engagés. On relèvera cependant que ces montants varient entre les formations et que la répartition des coûts peut être multiple (employeur, employé, famille, bourses, etc.).

² Dans le cas standard, les demandes de subventions sont soumises après l'examen (subvention standard). Pour les trois années 2018 à 2020, la quasi-totalité des subventions sont de type standard (au moins 98%).

³ Sont pris en considération les frais d'un cours qui servent directement à la préparation de l'examen fédéral (sans les taxes d'examen, les déplacements, les repas ou les nuitées par exemple). Les frais de cours sont facturés par le prestataire du cours préparatoire et payés par la participante ou le participant.

⁴ OFS (2021). Conditions de formation des candidats aux examens de la formation professionnelle supérieure. Résultats de l'enquête sur la formation professionnelle supérieure 2019. Dans cette publication, les coûts de formation sont composés de l'ensemble des montants que les personnes interrogées ont indiqué avoir dépensés pour financer leur formation (cours, examens finaux et matériel de cours).

Subventions selon le domaine de formation

Le nombre de subventions et les montants octroyés varient tant au sein des domaines qu'entre ceux-ci. On s'intéresse ci-dessous aux subventions standards dans douze domaines de formation⁵. Des exemples de professions par domaine sont listés dans l'annexe A5.

Le nombre de subventions varie entre les domaines (cf. graphique G4). Les domaines tels que Comptabilité et fiscalité ou Gestion et administration voient le nombre de subventions augmenter depuis 2018. D'autres sont plus stables voire diminuent en 2020. C'est notamment le cas dans le domaine Finance, banque et assurances en raison du report de grands examens. En 2020, 35% des 12 109 subventions standards sont accordées dans les domaines Gestion et administration (2533) et Vente en gros et au détail (1707). Le nombre de subventions est généralement plus élevé pour les examens professionnels que pour les examens professionnels supérieurs.

Le graphique G5 présente les subventions standards moyennes par domaine et par année d'octroi de la subvention. On note les différences de niveau et de progression. Dans la plupart des domaines, la subvention moyenne augmente entre 2018 et 2020. Dans le domaine Comptabilité et fiscalité, l'augmentation entre 2019 et 2020 est de l'ordre de 110% pour les examens professionnels (de 3300 à 6900 francs) et de 33% pour les examens professionnels supérieurs (de 6300 à 8400 francs). D'autres domaines tels que Finance, banque et assurances sont plus stables. On note aussi que les subventions moyennes pour les examens professionnels supérieurs ne sont pas supérieures à celles pour les examens professionnels dans tous les domaines de formation. À titre d'exemples, les subventions pour les examens professionnels supérieurs sont plus élevées que pour les examens professionnels dans le domaine Comptabilité et fiscalité, plus basses dans le domaine Santé et similaires dans le domaine Ingénierie et techniques apparentées.

Nombre de subventions standards selon le type d'examen, le domaine de formation et l'année d'octroi

G4



Remarque: sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées si le nombre de subventions est inférieur à 20 (examen professionnel supérieur pour Education de 2018 à 2020, Architecture et bâtiment en 2018, Santé en 2018, Protection sociale de 2018 à 2020 et Services aux particuliers en 2018).

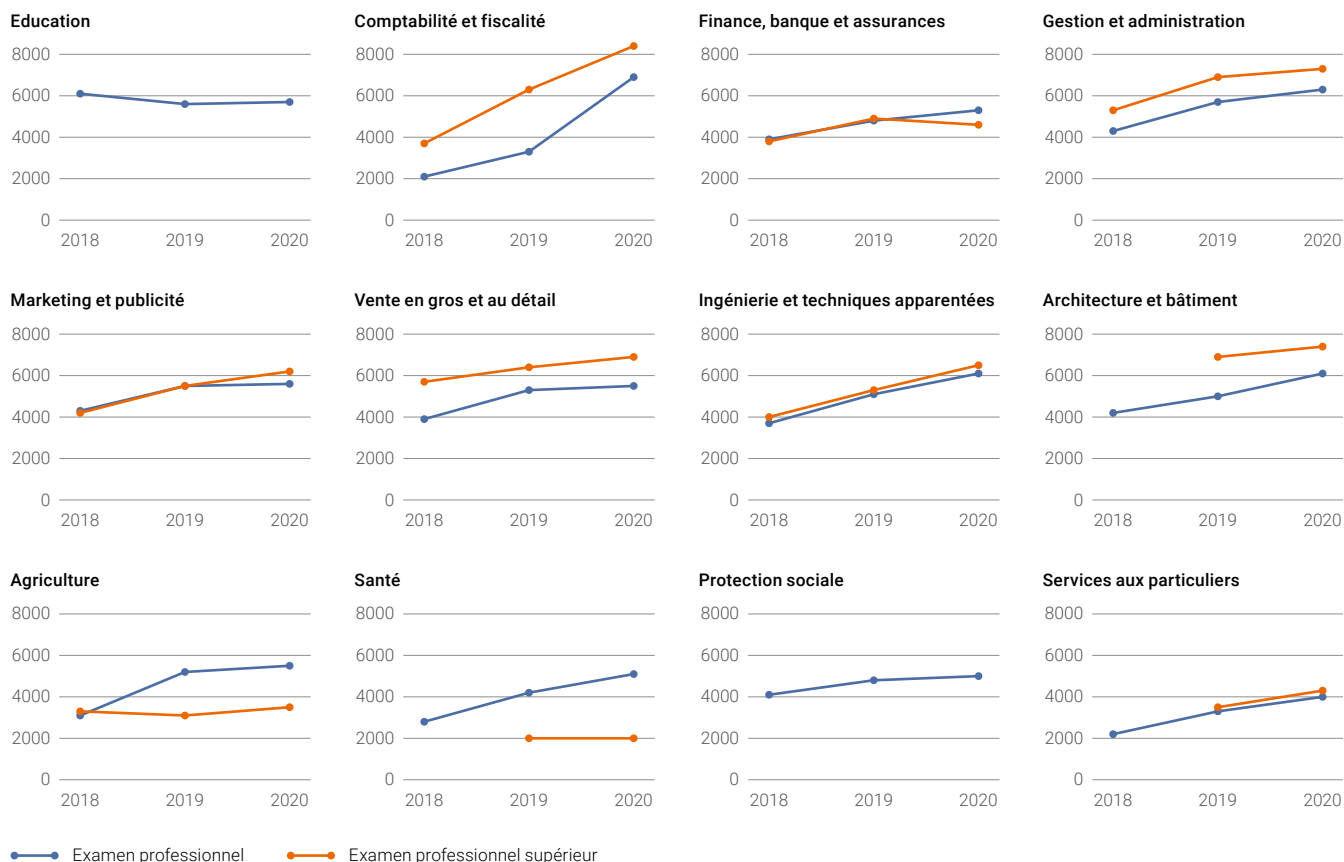
Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

⁵ Sélection de 12 domaines de formation de la classification internationale CITE-F 2013 avec au moins 500 candidates et candidats aux examens fédéraux 2019 domiciliés en Suisse. Le domaine Services de sûreté n'est pas retenu car une partie importante des personnes candidates n'ont pas droit à la subvention, les coûts étant pris en charge par les cantons (p. ex. policière et policier, agente et agent de détention).

Subvention standard moyenne selon le type d'examen, le domaine de formation et l'année d'octroi

G5



Remarque: sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées si le nombre de subventions est inférieur à 20 (examen professionnel supérieur pour Education de 2018 à 2020, Architecture et bâtiment en 2018, Santé en 2018, Protection sociale de 2018 à 2020 et Services aux particuliers en 2018).

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

2. Candidats aux examens et bénéficiaires de la subvention

Les examens fédéraux ont été impactés par la pandémie (reports, annulations). Le nombre de candidates et candidats est ainsi passé d'environ 23 300 en 2019 à 20 500 personnes en 2020 (-12%)⁶. Par contre, la part de candidates et candidats avec subvention octroyée dans l'année de l'examen a plus que doublé entre 2018 et 2019 et continue d'augmenter en 2020.

Évolution de la part de personnes candidates avec subvention

La part des candidates et candidats ayant obtenu la subvention dans l'année de l'examen augmente en passant de 17% en 2018 à 41% en 2019 et 48% en 2020 (cf. tableau T1). Les subventions obtenues l'année suivant l'examen et surtout celles touchées deux ans après l'examen sont moins nombreuses.

À fin 2020, seuls les examens professionnels de l'année 2019 montrent une part de personnes ayant perçu une subvention supérieure à 50% (41% en 2019 et 11% en 2020). Cependant, les demandes pouvant être déposées jusqu'à deux ans après l'examen, la part des candidates et candidats avec subvention augmentera encore pour 2019 et 2020.

Part des candidats avec subvention selon l'année d'examen, de 2018 à 2020

T1

		2018	2019	2020
Total	Subvention dans l'année	17%	41%	47%
	Subvention l'année suivante	6%	10%	
	Subvention deux ans après	0,5%		
Examen professionnel	Subvention dans l'année	16%	41%	47%
	Subvention l'année suivante	5%	11%	
	Subvention deux ans après	0,4%		
Examen professionnel supérieur	Subvention dans l'année	22%	43%	50%
	Subvention l'année suivante	6%	7%	
	Subvention deux ans après	0,8%		

Remarque: subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA) © OFS 2021

⁶ La subvention fédérale étant réservée aux personnes domiciliées en Suisse, cette publication ne prend en considération que les personnes candidates aux examens répondant à ce critère.

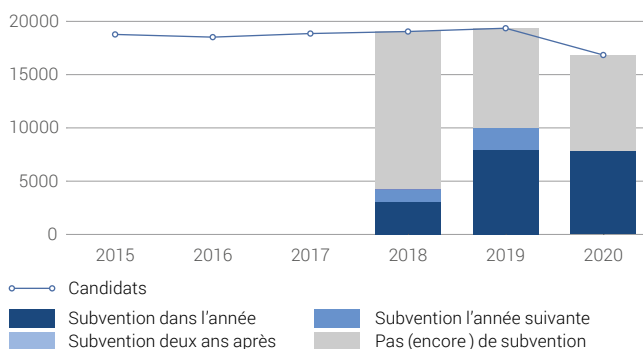
On notera qu'une partie des candidates et candidats aux examens fédéraux n'ont pas droit à la subvention. Les raisons peuvent notamment être que la personne a suivi uniquement des cours commencés avant 2017 ou subventionnés par les cantons ou encore payés par des tiers (p. ex. employeur).

Évolution du nombre de personnes candidates et du nombre de bénéficiaires de la subvention

Le graphique G6 présente le nombre de personnes candidates aux examens et le nombre de bénéficiaires de la subvention pour les examens professionnels sur la période de 2015 à 2020. Il distingue également les bénéficiaires ayant reçu la subvention dans l'année de l'examen de celles et ceux l'ayant obtenue une année ou deux ans après. Suite à une période de stabilité, voire de légère augmentation, le nombre de candidates et candidats aux examens professionnels a diminué de 13% entre 2019 et 2020. Fin 2020, 4250 candidates et candidats aux examens professionnels 2018 avaient reçu la subvention. Cela correspond à 22% des quelque 19 000 candidates et candidats de 2018. Les demandes pouvant être déposées jusqu'à 2 ans après l'examen, ce nombre ne va plus évoluer. Les valeurs sont plus élevées pour les examens de 2019. En effet, 10 001 candidates et candidats ont bénéficié de la subvention jusqu'à fin 2020 (52%). Ce nombre pourrait encore augmenter d'ici à fin 2021 (bénéficiaires en 2021 pour les examens de l'année 2019). Finalement, 7878 candidates et candidats de 2020 ont obtenu la subvention au cours de cette même année (47%). Il faut s'attendre à une augmentation de ce nombre car les demandes peuvent encore arriver en 2021 et 2022.

Le nombre de candidates et candidats aux examens professionnels supérieurs a diminué de 9% entre 2019 et 2020 (cf. graphique G7). Cette réduction suit quelques années de stabilité après le pic de l'année 2016 dû notamment au cas particulier des Thérapeutes complémentaires, dipl.⁷. Fin 2020, quelque 1147 personnes candidates aux examens de 2018 avaient reçu la subvention (29%). Le nombre est plus élevé pour les examens de 2019 (1988 bénéficiaires jusqu'à fin 2020, 50%) et de 2020 (1810 bénéficiaires jusqu'à fin 2020, 50%). Le nombre total des bénéficiaires de subventions pour les examens de 2019 sera connu à la fin de l'année 2021 et celui pour les examens de 2020 à la fin de 2022.

Candidats aux examens professionnels et bénéficiaires de la subvention selon l'année d'examen G6

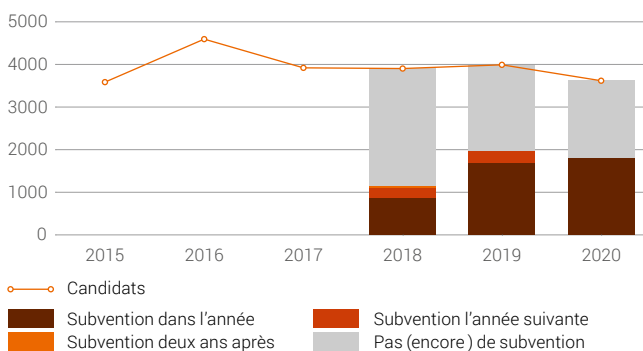


Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA)

© OFS 2021

Candidats aux examens professionnels supérieurs et bénéficiaires de la subvention selon l'année d'examen G7



Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA)

© OFS 2021

⁷ Le règlement de l'examen de Thérapeute complémentaire, dipl. a été approuvé en 2015 par le SEFRI. Les personnes ayant obtenu antérieurement un diplôme de l'Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire peuvent, pendant une période transitoire, demander le diplôme fédéral reconnu sans effectuer d'examen complémentaire. Ainsi, plus de 600 diplômés ont été octroyés dans cette profession en 2016.

Évolution par domaine de formation

Le nombre de candidates et candidats aux examens fédéraux et celui des bénéficiaires de la subvention varient entre les domaines de formation.

Le graphique G8 présente le nombre de personnes candidates aux examens et bénéficiaires de la subvention pour les examens professionnels sur la période de 2015 à 2020. Pour des raisons de lisibilité des graphiques, les personnes ayant obtenu la subvention deux ans après l'examen ne sont pas représentées (0,5% des candidates et candidats aux examens 2018). Le domaine Gestion et administration, le plus grand en terme de candidates et candidats aux examens, comptait 3220 personnes en 2019 et 3169 en 2020 (-2%). De son côté, le domaine Finance, banque et assurances est passé de 1456 candidates et candidats en 2019 à 445 en 2020 (-69%⁸). Les candidates et candidats dans le domaine de la Santé, en augmentation jusqu'à 2019, ont également diminué en 2020 (-26%). On note que plusieurs

domaines montrent une tendance à la baisse depuis quelques années (p. ex. Ingénierie et techniques apparentées depuis 2018, Services aux particuliers sur toute la période) alors que d'autres augmentent (p. ex. Protection sociale). Le nombre de bénéficiaires de la subvention varie entre les domaines (état à fin 2020). A noter que les valeurs pour 2018 sont définitives, que celles pour 2019 sont presque complètes et que celles pour 2020 ne contiennent que les subventions accordées dans l'année de l'examen. Gestion et administration, le plus grand domaine, voit une progression du nombre de bénéficiaires de la subvention. Ainsi, fin 2020, 62% des personnes candidates aux examens de 2020 dans ce domaine avaient reçu la subvention. À fin 2020 toujours, 67% des candidates et candidats aux examens de 2020 du domaine Marketing et publicité ont reçu une subvention alors que la part est de 24% pour la Santé.

Candidats aux examens professionnels et bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen

G8



Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020, sélection des plus grands domaines de formation.

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômes (SBA)

⁸ Deux examens attirant généralement un nombre important de candidates et candidats n'ont pas pu être organisés en 2020 (Spécialiste en assurance et Spécialiste en assurances sociales).

Les résultats pour les examens professionnels supérieurs varient également entre les domaines (cf. graphique G9). L'évolution irrégulière du nombre de candidates et candidats dans certains d'entre eux peut s'expliquer par des modifications dans l'offre d'examen (p. ex. nouveaux examens, examens bisannuels ou examens selon un cycle plus long). C'est par exemple le cas dans le domaine de la Santé avec l'introduction du diplôme fédéral de Thérapeute complémentaire qui a conduit au pic observé en 2016. Dans le domaine Architecture et bâtiment, la suppression au 30.12.2020 de l'examen de Directeur des travaux publics a entraîné une hausse des candidates et candidats cette même année. Le grand domaine Comptabilité et fiscalité compte 755 personnes candidates aux examens en 2019 et 788 en 2020. Dans ce domaine, la part de bénéficiaires dans l'année se monte à 64% pour l'année d'examen 2020, soit une progression de 8 points par rapport aux 56% de l'année d'examen précédente. La part de subvention pour l'année d'examen 2020 varie entre 8% (Santé) et 67% (Gestion et administration).

3. Focus sur la part de femmes, l'âge médian et le taux de réussite

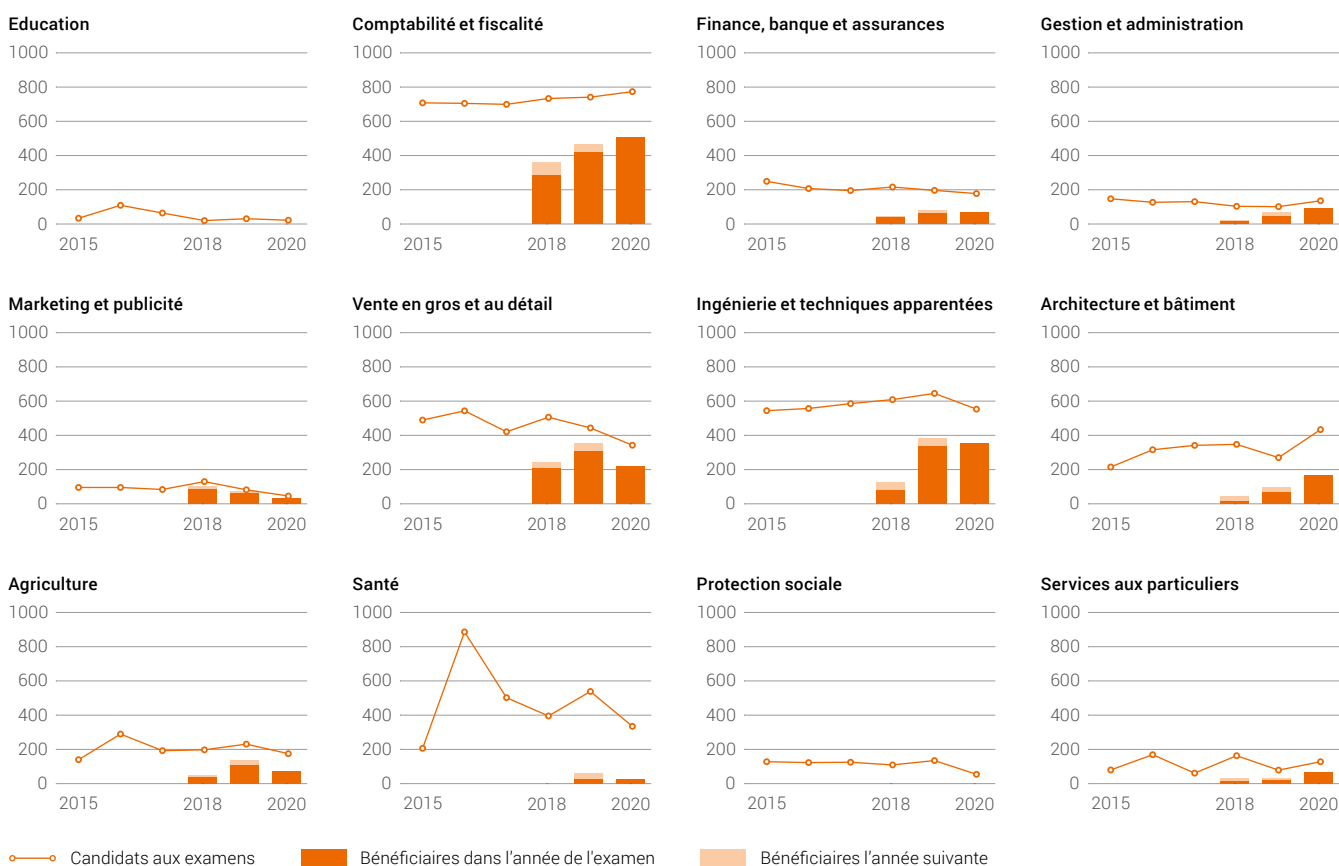
La part de femmes, l'âge médian et le taux de réussite parmi les candidates et candidats aux examens évoluent dans le temps. Des différences sont observées entre l'ensemble des personnes candidates et le sous-groupe des bénéficiaires de la subvention.

Part des femmes

Les femmes sont minoritaires parmi l'ensemble des personnes candidates aux examens fédéraux. Leur part est d'environ 40% pour les examens professionnels et 30% pour les examens professionnels supérieurs (cf. graphique G10). Il y a une tendance à la hausse pour les examens professionnels (37% en 2015 et 40% en 2020). Les femmes candidates aux examens professionnels demandent plus souvent la subvention que les hommes. C'est

Candidates aux examens professionnels supérieurs et bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen

G9



Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020, sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées s'il y a moins de 20 bénéficiaires (Education de 2018 à 2020, Santé en 2018 et Protection sociale de 2018 à 2020).

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômes (SBA)

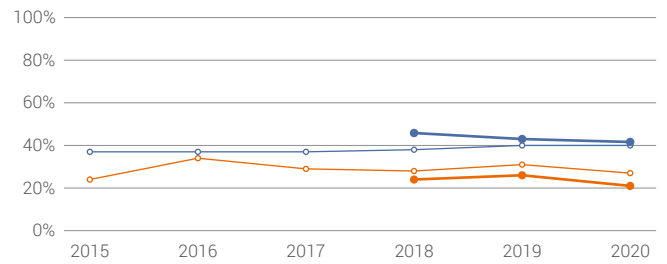
© OFS 2021

l'inverse pour les examens professionnels supérieurs. La part de femmes est en effet plus élevée chez les bénéficiaires de la subvention que dans l'ensemble des personnes candidates pour les examens professionnels (de 2 points de pourcentage en 2020) et plus basse pour les examens professionnels supérieurs (de 6 points en 2020). Pour les examens professionnels supérieurs, l'année 2020 a vu une réduction de la part des femmes, tant parmi les personnes candidates que parmi les bénéficiaires. Elle est passée de 31% en 2019 à 27% en 2020 pour les candidates et de 26% à 21% pour les bénéficiaires de subventions octroyées jusqu'à fin 2020.

La part de femmes parmi les candidates et candidats aux examens fédéraux varie entre les domaines (cf. graphique G11). On note que pour plusieurs domaines, cette part est plus élevée pour les examens professionnels que pour les examens professionnels supérieurs (ex. Comptabilité et fiscalité). D'autres domaines tels qu'Ingénierie et techniques apparentées ou Architecture et bâtiment ont une part de femmes moindre mais similaire pour les deux types d'examen. La part de femmes parmi les bénéficiaires suit approximativement celle des personnes candidates aux examens. L'instabilité de certaines courbes est due au petit nombre de candidates et candidats ou de bénéficiaires ou encore à des changements dans l'offre d'examens.

Part de femmes parmi les candidats aux examens et les bénéficiaires de la subvention selon l'année d'examen

G 10



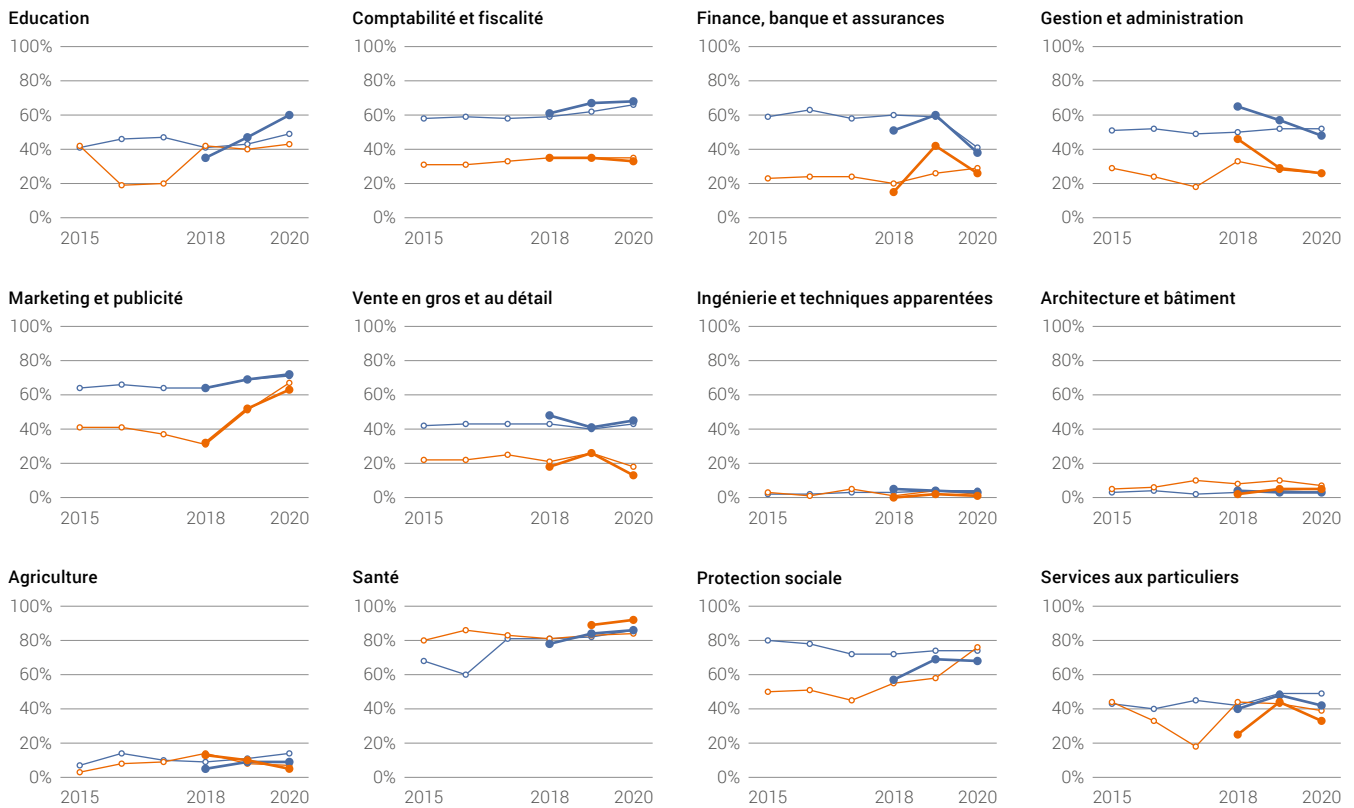
Examen professionnel: —○— Candidats —●— Bénéficiaires
 Examen professionnel supérieur: —○— Candidats —●— Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA) © OFS 2021

Part de femmes parmi les candidats aux examens et les bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen

G 11



Examen professionnel: —○— Candidats —●— Bénéficiaires Examen professionnel supérieur: —○— Candidats —●— Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020, sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées s'il y a moins de 20 bénéficiaires (examen professionnel supérieur pour Education de 2018 à 2020, Santé en 2018 et Protection sociale de 2018 à 2020).

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA) © OFS 2021

Âge médian

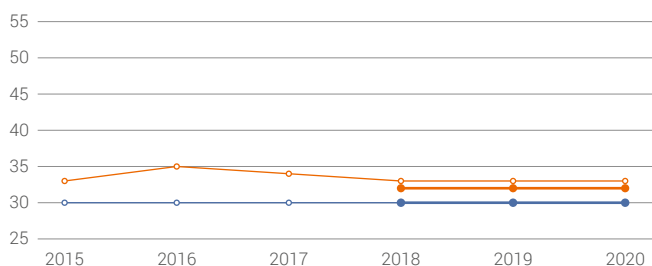
Les examens fédéraux requièrent plusieurs années de pratique professionnelle. L'âge médian des candidates et candidats aux examens professionnels est stable à 30 ans pendant la période de 2015 à 2020 (cf. graphique G12). Il est également de 30 ans parmi les bénéficiaires de la subvention sur la période de 2018 à 2020. Les personnes candidates aux examens professionnels supérieurs sont globalement plus âgées que celles se présentant à un examen professionnel. L'examen professionnel supérieur est en effet en général réservé aux titulaires d'un brevet fédéral. Les candidates et candidats aux examens professionnels supérieurs ont un âge médian de 33 ans depuis 2018, tandis que les bénéficiaires de la subvention sont légèrement plus jeunes (âge médian de 32 ans).

L'âge médian varie également entre les domaines de formation (cf. graphique G13). Dans la plupart des cas, les personnes candidates aux examens professionnels supérieurs sont plus âgées que celles se présentant à un examen professionnel. Une tendance différente est observée cependant par exemple dans les domaines Protection sociale (inverse en 2019) et Comptabilité et fiscalité (âges médians similaires). Les âges médians des bénéficiaires sont souvent proches de ceux de l'ensemble des

personnes candidates. On note cependant que l'âge médian des bénéficiaires est inférieur à celui des candidates et candidats pour le domaine Santé en 2020 pour les deux types d'examens.

Âge médian des candidats aux examens et des bénéficiaires de la subvention selon l'année d'examen

G12



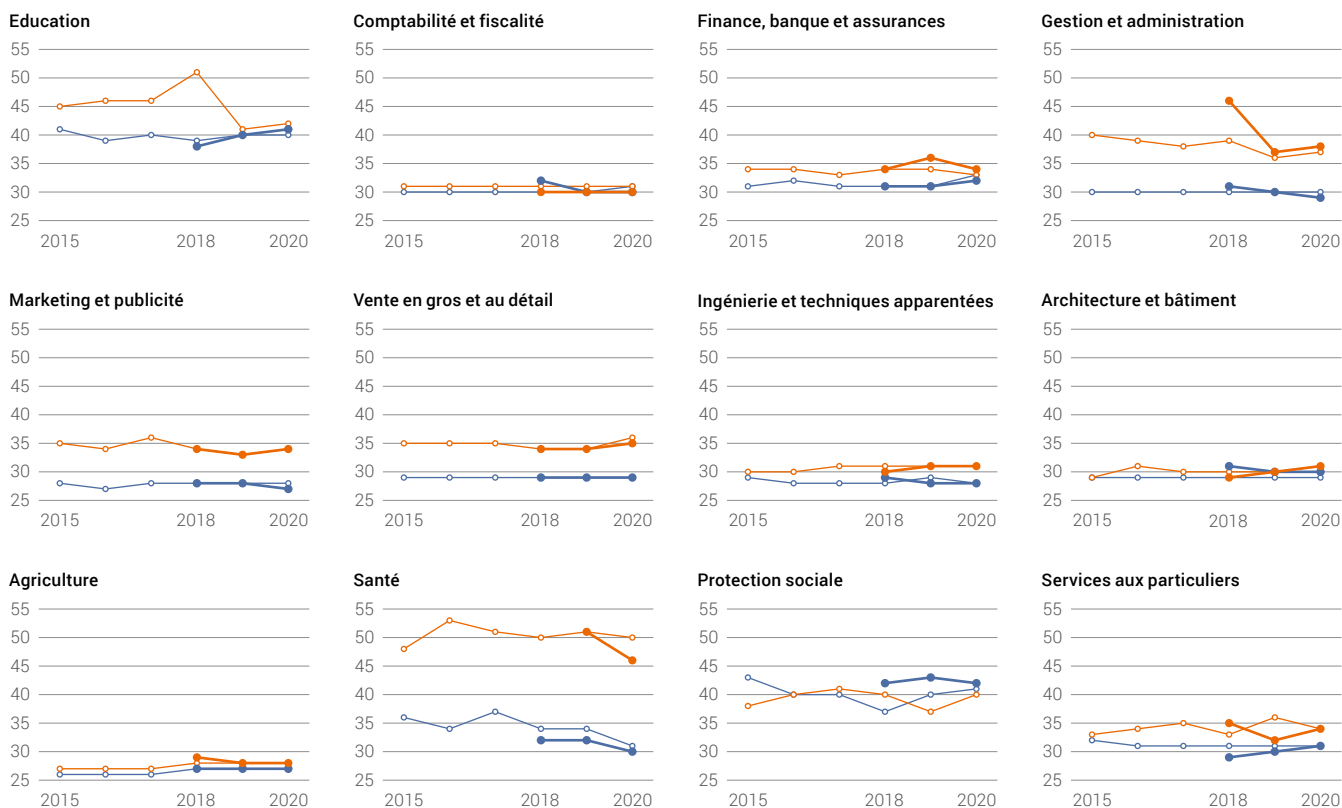
Examen professionnel: ○ Candidats ● Bénéficiaires
Examen professionnel supérieur: ○ Candidats ● Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA) © OFS 2021

Âge médian des candidats aux examens et des bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen

G13



Examen professionnel: ○ Candidats ● Bénéficiaires Examen professionnel supérieur: ○ Candidats ● Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020, sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées s'il y a moins de 20 bénéficiaires (examen professionnel supérieur pour Education de 2018 à 2020, Santé en 2018 et Protection sociale de 2018 à 2020).

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA)

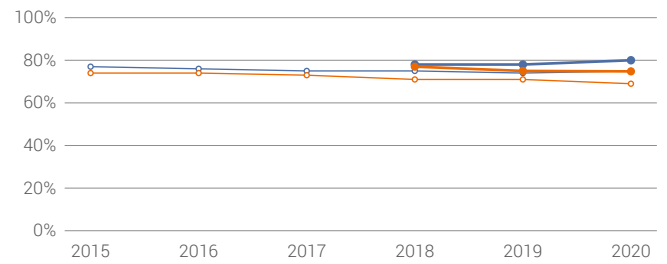
© OFS 2021

Taux de réussite à l'examen

Le taux de réussite des candidates et candidats aux examens professionnels est de l'ordre 74 à 77% entre 2015 et 2020 (cf. graphique G14). Il est inférieur pour les examens professionnels supérieurs (69–74%), avec une tendance à la baisse. Les candidates et candidats peuvent demander la subvention quel que soit le résultat à l'examen. Les bénéficiaires de la subvention présentent cependant, comparé à l'ensemble des personnes candidates, un taux de réussite supérieur de 3 à 5 points de pourcentage pour les deux types d'examens.

Le taux de réussite varie entre les domaines de formation et le type d'examen (cf. graphique G15). Un décalage est observé entre bénéficiaires de la subvention et personnes candidates aux examens pour la plupart des domaines, avec un taux de réussite supérieur parmi les bénéficiaires. Des exceptions existent par exemple dans le domaine Marketing et publicité où les taux sont proches.

Taux de réussite des candidats aux examens et des bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen G 14



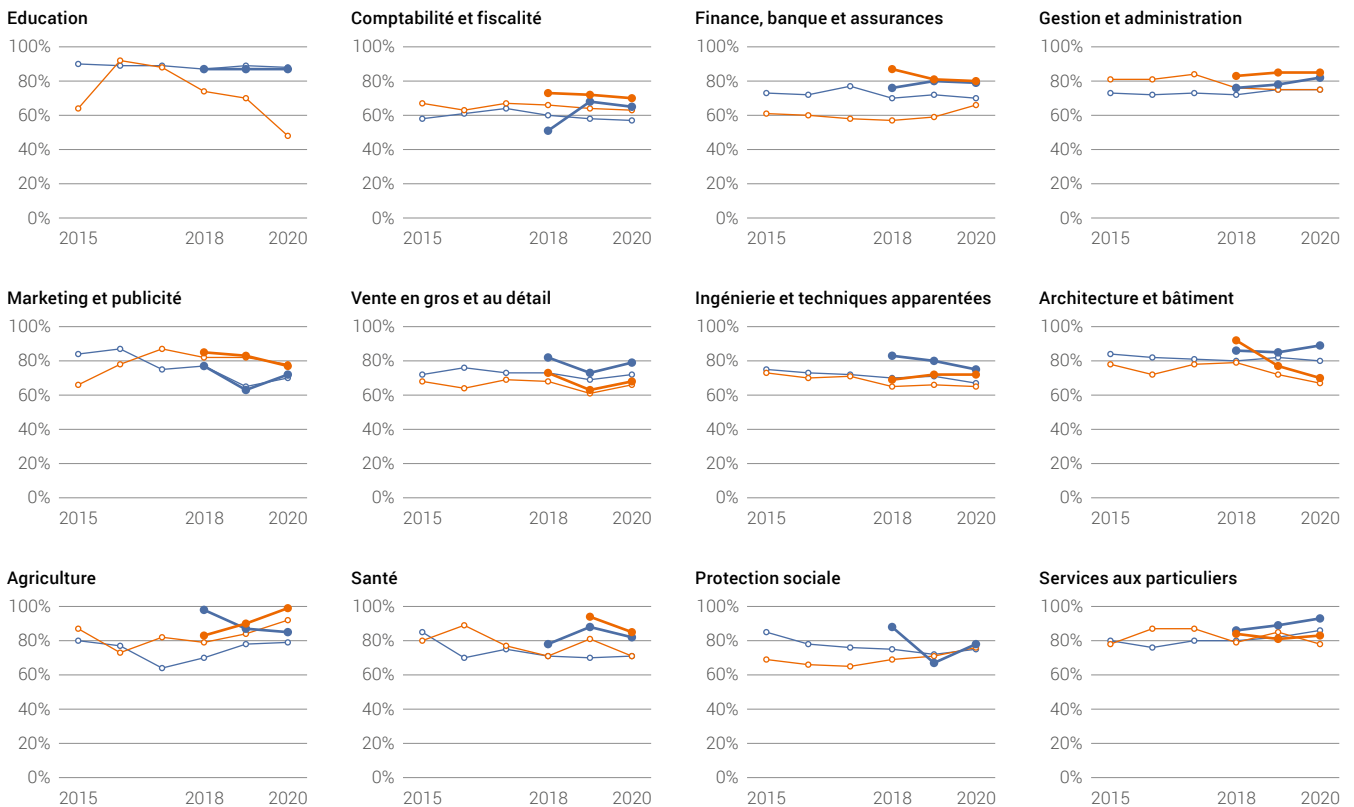
Examens professionnels: —○— Candidats —●— Bénéficiaires
Examens professionnels supérieurs: —○— Candidats —●— Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA) © OFS 2021

Taux de réussite des candidats aux examens et des bénéficiaires de la subvention selon le domaine de formation et l'année d'examen

G 15



Examens professionnels: —○— Candidats —●— Bénéficiaires Examens professionnels supérieurs: —○— Candidats —●— Bénéficiaires

Remarque: candidates et candidats domiciliés en Suisse, subventions octroyées jusqu'à fin 2020, sélection des plus grands domaines de formation. Les valeurs ne sont pas représentées s'il y a moins de 20 bénéficiaires (examen professionnel supérieur pour Education de 2018 à 2020, Santé en 2018 et Protection sociale de 2018 à 2020).

Sources: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB), Statistique des diplômés (SBA)

© OFS 2021

A1 Vue d'ensemble des subventions

Subventions fédérales selon le type d'examen, de 2018 à 2020

T2

		Nombre de subventions		Total des subventions (en francs)	Total des frais de cours pris en considération (en francs)	Part subventionnée des frais de cours (%)	Subvention standard moyenne (en francs)
		Total	dont subventions standards				
Total	2018	4 096	4 001	16 331 000	33 240 000	49	4 000
	2019	11 084	10 903	57 122 000	116 737 000	49	5 200
	2020	12 248	12 109	72 686 000	150 033 000	48	6 000
Examen professionnel	2018	3 199	3 131	12 370 000	25 297 000	49	3 900
	2019	9 096	8 965	45 950 000	93 858 000	49	5 100
	2020	10 096	9 985	58 195 000	120 028 000	48	5 800
Examen professionnel supérieur	2018	897	870	3 961 000	7 943 000	50	4 400
	2019	1 988	1 938	11 172 000	22 879 000	49	5 600
	2020	2 152	2 124	14 492 000	30 005 000	48	6 800

Remarque: La subvention dite standard est octroyée sur la base d'une demande faite après l'examen (cas standard). À titre exceptionnel, une subvention nommée partielle peut être versée avant la tenue de l'examen, puis suivie, éventuellement, d'une subvention résiduelle ajoutée après l'examen. Une personne recevant une subvention partielle puis résiduelle est comptabilisée deux fois. Dans tous les cas, la Confédération verse des subventions uniquement pour des frais de cours qui ont été payés par les participantes et participants. Les montants sont arrondis respectivement au millier et à la centaine.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2021

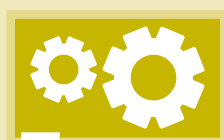
FPS – Financement axé sur la personne

2020

15 Éducation et science

Nombre de subventions fédérales

12 248



pour la fréquentation de cours préparant à un...

examen professionnel 10 096

examen professionnel supérieur 2152

Total des subventions

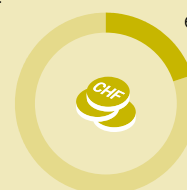
72,7 mios



allouées à des personnes ayant suivi un cours préparant à un...

examen professionnel 58,2 mios

examen professionnel supérieur 14,5 mios



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

p-F15.06.01.2021b

A2 Définitions

La formation professionnelle supérieure permet aux personnes ayant achevé une formation du degré secondaire II d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Elle comprend les filières des écoles supérieures et les examens professionnels et examens professionnels supérieurs. Les subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux concernent uniquement les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs.

L'examen professionnel atteste d'un approfondissement des connaissances dans un métier donné. Il constitue une première spécialisation après la formation professionnelle initiale. La réussite de l'examen professionnel débouche sur l'obtention d'un brevet fédéral.

L'examen professionnel supérieur permet d'acquérir les qualifications d'expert dans un domaine et prépare à diriger une entreprise. L'examen professionnel supérieur est en principe réservé aux titulaires d'un brevet fédéral. La réussite de cet examen débouche sur l'obtention d'un diplôme fédéral (appelé aussi maîtrise).

Les cours préparatoires préparent à toutes ou à certaines parties d'un examen fédéral. Ils peuvent mener à l'obtention d'un certificat, pour autant que le règlement d'examen définisse un tel certificat comme condition d'admission (certificat d'une association professionnelle, p. ex.).

A3 Complément d'information

Les informations détaillées par domaine sur les subventions, les bénéficiaires, les prestataires de cours et les cours sont disponibles dans le tableau sur www.education-stat.admin.ch → Finances du système de formation → Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure.

Pour des informations sur les diplômes, voir www.education-stat.admin.ch → Diplômes → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure

Pour des informations sur les sources de financement, dont l'employeur, voir www.education-stat.admin.ch → Personnes en formation → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure → Conditions de formation dans la formation professionnelle supérieure

A4 Méthode

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) collecte les données administratives des demandes de subventions ainsi que des prestataires de cours, puis les met à la disposition de l'OFS pour permettre à ce dernier d'établir **la statistique du financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)**. L'OFS complète ces données par celles provenant de la **statistique des diplômés (SBA)**. La statistique aHBB fournit des informations sur les subventions fédérales, les bénéficiaires de ces subventions, les cours préparatoires donnant droit à la subvention et les prestataires qui proposent ces cours. La statistique SBA relève les personnes se portant candidates à l'examen ainsi que les titres obtenus.

Le **délai pour le dépôt des demandes** de subvention étant fixé à deux années après l'examen (décision d'examen), le nombre total des bénéficiaires de subventions de la volée d'examens de 2019 ne sera connu qu'en 2021 (2022 pour la volée 2020). Ne peuvent par ailleurs toucher des subventions fédérales que les personnes domiciliées en Suisse qui se sont présentées à un examen fédéral à partir de 2018. Les cours pour lesquels la subvention est demandée doivent faire partie de la «liste des cours préparatoires» (cours commencés après le 1^{er} janvier 2017 et sans contribution cantonale).

La statistique aHBB présente des résultats par **année d'octroi de la subvention** (ex. total des montants octroyés en 2020) et par **année d'examen** (ex. part de candidates et candidats aux examens 2020 ayant bénéficié de la subvention). Il s'agit dans les deux cas de l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). L'année d'octroi est disponible dans les données aHBB et la date de l'examen est reprise de SBA.

Quelques professions sont *de facto* **exclues du système de subvention axés sur la personne** car les coûts de formation sont pris en charge par les cantons (liste fournie par le SEFRI). Il s'agit des gardes-pêche, des gardes-faune ainsi que des professions liées aux douanes et à la frontière, à la protection civile, à la police et aux privations de liberté. En 2019, ces professions correspondaient à 5% des personnes candidates aux examens professionnels et 1% aux examens professionnels supérieurs.

Les domaines de formation correspondent au niveau 2 de la classification internationale type de l'éducation (CITE-F 2013). Vu le nombre de personnes qui se présentent à des examens dans le domaine Commerce et administration, ce domaine est subdivisé en catégories plus spécifiques (niveau 3 de la CITE-F 2013). Si certains domaines ne figurent pas dans la statistique, c'est parce qu'aucun cours préparatoire n'est proposé.

A5 Exemples de professions selon le domaine de formation et le type d'examen

Top 3 des professions dans les grands domaines de formation, en 2019

T3

Domaine	Examen professionnel	Examen professionnel supérieur
Éducation	Formateur BF (537) Moniteur de conduite BF (216) Spécialiste en formation professionnelle BF (9)	Responsable de formation, dipl. (30)
Comptabilité et fiscalité	Spécialiste en finance et comptabilité BF (1026) Agent fiduciaire BF (305) Spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de la faillite BF (30)	Expert-comptable, dipl. (337) Expert en finance et en controlling, dipl. (226) Expert fiscal, dipl. (129)
Finance, banque et assurances	Spécialiste en assurances sociales BF (817) Conseiller financier BF (285) Spécialiste en assurance BF (188)	Analyste financier et gestionnaire de fortunes, dipl. (71) Expert en finance et investissements, dipl. (46) Gérant de caisse de pension, dipl. (30)
Gestion et administration	Spécialiste en ressources humaines BF (1108) Spécialiste technico-gestionnaire BF (dès 2019) (1014) Assistant de direction BF (387)	Dirigeant en facility management, dipl. (42) Supply Chain Manager/in, dipl. (24) Économiste d'entreprise PME, dipl. (13)
Marketing et publicité	Spécialiste en marketing BF (535) Spécialiste en communication BF (76) Spécialiste en relations publiques BF (73)	Chef de marketing, dipl. (70) Conseiller en communication, dipl. (12)
Vente en gros et au détail	Gérant d'immeubles BF (512) Spécialiste de logistique BF (420) Spécialiste de vente BF (377)	Chef de vente, dipl. (dès 2019) (175) Régisseur et courtier en immeubles, dipl. (118) Responsable achats, dipl. (64)
Ingénierie et techniques apparentées	Electricien chef de projet BF (413) Conseiller en sécurité électrique BF (408) Agent de processus BF (240)	Installateur-électricien, dipl. (354) Maître dans l'industrie, dipl. (72) Constructeur métallique, maître (37)
Architecture et bâtiment	Contremaître maçon BF (261) Contremaître charpentier BF (125) Contremaître sanitaire BF (123)	Directeur des travaux du bâtiment, dipl. (82) Maître sanitaire (58) Peintre, maître (50)
Agriculture	Chef d'exploitation agricole BF (309) Horticulteur BF (95) Contremaître jardinier BF (64)	Agriculteur, maître (149) Horticulteur, maître (48) Maraîcher, maître (17)
Santé	Spécialiste soins de longue durée et accompagnement BF (458) Coordinateur en médecine ambulatoire BF (229) Masseur médical BF (158)	Thérapeute complémentaire, dipl. (275) Naturopathe, dipl. (195) Art-thérapeute, dipl. (36)
Protection sociale	Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales BF (180) Mentor d'entreprise BF (152) Spécialiste de la migration BF (56)	Accompagnant socioprofessionnel, dipl. (69) Directeur d'institution sociale et médico-sociale, dipl. (37) Superviseur-Coach, dipl. (18)
Services aux particuliers	Concierge BF (284) Responsable de ménage agricole BF (195) Chef cuisinier BF (169)	Coiffeur, dipl. (26) Gardien d'immeuble, dipl. (16) Chef d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration, dipl. (14)

Remarque: Le nombre en parenthèses indique le nombre de candidates et candidats aux examens 2019 (domicile en Suisse ou à l'étranger). Sélection des plus grands domaines de formation. Forme masculine des professions pour raison de lisibilité.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section Processus de formation, schulstat@bfs.admin.ch

Rédaction: Anne Renaud, OFS; Réjane Deppierraz, OFS;
Melanie Stutz, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Éducation et science

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2000-2000